

**Conseil Municipal de la commune de Thoiras**  
**En séance du 08 février 2021**

**Membres du Conseil convoqués** : Jean Marie AIGUILLON, Lionel ANDRÉ, Lucette BAUDOIN, Jean Pierre BOIJOUT, Anne-Isabelle BOLLON, Christiane CAUDRON, Karen MALINOWSKI HANIN, Thierry MICHOTTE DE WELLE, Jean François PINTARD, Christel PRADEILLES et Marina VIALA.

**Absentes** : Anne-Isabelle BOLLON, Christiane CAUDRON, Karen MALINOWSKI HANIN, Christel PRADEILLES et Marina VIALA.

**Procurations** : d'Anne-Isabelle BOLLON à Lionel ANDRÉ, Christiane CAUDRON à Jean-Marie AIGUILLON, Karen MALINOWSKI HANIN à Lionel ANDRÉ et Christel PRADEILLES à Jean-Pierre BOIJOUT.

**Secrétaire de séance** : Jean-Marie AIGUILLON.

**Séance ouverte à : 14 h 09**

**ORDRE DU JOUR :**

- ▶ (13) Programme de réaménagement des locaux école/cantine : Subventions de l'État  
*(Annule et remplace la délibération n°76/2020 du 02/12/2020)*
- ▶ Questions diverses.

**Lecture et approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2021.**

**13/2021 : Programme de réaménagement des locaux école/cantine : Subventions de l'État**  
**(Annule et remplace la délibération n°76/2020 du 02/12/2020)**

Le programme de réaménagement des locaux école/cantine a été adopté en séance du 14/10/2020,

La commune peut prétendre à une aide financière de l'État pour ce projet, pour un montant total subventionnable estimé à **228 116,70 € HT** selon devis, dont 10% d'imprévu.

En décembre 2020, le conseil demandait l'aide de l'État à hauteur de 40%.

Les services de l'État nous informent que la subvention qui pourrait nous être allouée pourrait atteindre 55%.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- Sollicite l'aide financière de l'État,
- Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses :

Montant des travaux : **228 116,70 € HT**

Recettes attendues :

État : 125 464,18 € (55%)

Département : 57 029,18 € (25%)

Part communale : 45 623,34 € (20%)

**228 116,70 € HT**

- Mandate Monsieur le Maire pour procéder à cette demande de subvention et l'autorise à demander son versement à la commune,
- Autorise le Maire à signer tout document permettant la mise œuvre de la présente décision.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Signalisation des travaux de purge de la falaise d'Anduze prévus à l'entrée d'Anduze côté St Jean du Gard.

La séance est levée à : 14h35

Le Maire, Lionel ANDRÉ